

C'est quoi le CEPPT ?

Le Comité d'entreprise PPT est composé de 5 délégués syndicaux et 5 représentants de l'employeur. Il discute du bien-être au travail pour tout Infrabel.

Le bien-être comprend 7 domaines: la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale, l'ergonomie, l'hygiène au travail, embellissement des lieux de travail et l'environnement. Ce comité se réunit 10 fois par an. La CGSP-ACOD est représentée au CEPPT Infrabel par 3 délégués effectifs et 3 suppléants élus lors des élections sociales de mai 2024.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :



Yves Craen
(Contrôleur des circulations, Anvers-Berchem)



Pascal Versraeten
(Dessinateur Technique, Charleroi)



Jerry Winkelmans
(Superviseur Tracks, Bruges-Courtrai)



Nicolas Hostier
(Contrôleur des Circulations, Mons)



Marco Gauthier
(Contrôleur des circulations, Hasselt)



Samir Boumezzough
(Assistant Technico Supply, Schaerbeek)

RÉSUMÉ DU COMITÉ D'ENTREPRISE PPT INFRABEL DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2026

Une pensée pour nos collègues disparus



Nous avons une pensée particulière pour **Pascal Secretin**, délégué syndical CGSP/ACOD, et pour **Mohamed Houdak**, soudeur à Haren, décédé des suites d'un cancer reconnu comme maladie professionnelle liée à l'amiante.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à leurs familles, à leurs proches et à leurs collègues.

POINTS DISCUTÉS :

1. Enquête « Hey, ça va ? »

La Direction a présenté la nouvelle enquête d'analyse de la charge psychosociale « Hey, ça va ? ». Celle-ci sera réalisée par IDEWE, le service externe de prévention. La participation est volontaire et anonyme. Elle se déroulera pendant les heures de travail, sur le lieu de travail, et prendra environ 20 minutes. L'enquête se tiendra du 28 septembre au 23 octobre 2026, sous format en ligne ou papier. Les résultats sont attendus au début de l'année 2027.

2. Employabilité : le plan de réintégration des agents inaptes

La Direction nous a soumis un document présentant sa politique d'«employabilité». Celle-ci prévoit la mise en place, à partir du 1er janvier 2027, d'une politique de réintégration des agents déclarés inaptes.

Une réunion extraordinaire est prévue entre la responsable Bien-être et les délégations syndicales. Tous les éléments problématiques y seront abordés, d'autant plus que le SPF a été contacté à ce sujet. La question du rôle des assistants sociaux dans cette démarche figure notamment parmi les points d'attention.

3. Plainte à caractère collectif

Lors de la réunion du mois de septembre, un courrier d'IDEWE a été présenté. Celui-ci signalait qu'une plainte formelle à caractère collectif avait été déposée par plusieurs agents au sujet de la problématique du signalement et des suppléments liés aux rangs 3. Le courrier faisait état de pressions, d'un sentiment de discrimination et d'autres difficultés.

En front commun, nous avons demandé à plusieurs reprises la communication du courrier intégral. Cette demande a d'abord été refusée. Après notre insistance, et avec copie adressée au SPF, le document nous a finalement été transmis.

À la demande de la CGSP/ACOD, il a été décidé qu'une analyse de la charge psychosociale, menée par IDEWE en tant qu'organisme externe, serait réalisée. Les futures plaintes collectives figureront désormais comme points distincts à l'ordre du jour.

4. Accidents du travail



Le mois de juin a connu une augmentation substantielle du nombre d'accidents du travail. La CGSP/ACOD a demandé à recevoir une analyse des causes, notamment concernant l'impact éventuel de la chaleur. À ce sujet, pensez à mentionner explicitement la chaleur comme cause sur votre formulaire P29 lorsqu'un accident est lié aux conditions météorologiques.

Un agent a également été brûlé par de la créosote, produit utilisé pour l'imprégnation des traverses en bois et classé cancérogène.

En octobre, un accident grave impliquant une entreprise extérieure s'est produit à Courtrai : un travailleur a été heurté par un rail. La délégation reviendra ultérieurement sur ce dossier.

Par ailleurs, nous sommes revenus sur l'accident grave avec électrification survenu à Schaerbeek en septembre 2023. À ce jour, les rapports et plans de TUC Rail n'ont toujours pas été transmis.

Nous avons informé la Direction de notre intention de saisir le SPF à ce sujet.

5. Contrôle des sous-traitants - CheckIn@work

Ce système impose aux travailleurs externes de s'enregistrer via leur numéro de registre national pour les chantiers dont le montant dépasse 500 000 €.

La CGSP/ACOD a souligné les limites du dispositif : l'application enregistre la présence des travailleurs, mais pas leur durée de travail. Un grutier peut ainsi travailler sur un chantier puis enchaîner sur un autre sans contrôle spécifique, ce qui constitue un risque réel pour la sécurité.

La délégation a demandé à connaître le nombre de contrôles effectués et de procès-verbaux dressés. Aucune statistique n'était disponible au moment de la réunion.

6. Suivi des recommandations issues des accidents

En 2025, un agent a subi une brûlure au deuxième degré en débranchant un tuyau après l'utilisation d'un nettoyeur à vapeur. Nous avons relevé qu'un accident similaire s'était déjà produit en 2021 et que plusieurs recommandations formulées à l'époque, notamment l'apposition de pictogrammes de sécurité, n'avaient toujours pas été mises en œuvre. Cela nous avait amenés à interpeller la Direction sur le suivi effectif des recommandations formulées à la suite des accidents du travail.

La Direction nous informe désormais qu'un plan d'action national vise à centraliser et à suivre les recommandations issues des rapports circonstanciés, avec une mise en œuvre prévue pour la fin de l'année 2026. La CGSP/ACOD a dénoncé ce retard, rappelant qu'un fichier similaire existait déjà en 2021 sans qu'un réel suivi n'ait été assuré.

À suivre...

7. Travailler en toute sécurité avec les grues rail-route

À la suite des nombreuses interventions de la CGSP concernant les accidents du travail liés aux grues rail-route, la Direction a présenté les versions actualisées des documents : « Travailler en toute sécurité avec des grues rail-route » et « Élingage de charges ». Ces documents ont été revus à la suite des accidents survenus ces dernières années. La Direction a également indiqué que ces thématiques avaient été abordées lors des conférences sécurité 2026.

Nous estimons toutefois qu'au vu de la gravité et de la répétition des accidents, ce sujet mérite au minimum une journée entière de discussion dans le cadre des conférences sécurité.

Nous demandons également à avoir connaissance du contenu détaillé de ces conférences.

8. Travail par temps chaud



La CGSP a soulevé douze points problématiques concernant les chantiers I-O.3 et I-O.4 : maintien de travaux lourds malgré les températures élevées, poursuite des opérations de meulage au-delà de 38 °C, absence de crème solaire, manque d'eau fraîche, vêtements jugés inadaptés, interrogations relatives au respect du Codex (WBGT, périodes de repos, etc.)...

La Direction a réfuté plusieurs critiques, estimant notamment que les vêtements ignifuges contenaient suffisamment de coton et rappelant que la gamme d'EPI estivaux serait élargie en 2027.

Faute de consensus, le point a été reporté.

9. Télétravail

La CGSP/ACOD a veillé à ce qu'une analyse spécifique du télétravail soit menée parallèlement à l'enquête « Hey, ça va ? ». Une telle analyse est indispensable au regard des nombreuses restrictions rencontrées dans son application, particulièrement en Wallonie. Cette analyse sera réalisée.

10. Divers

- Le contrat-cadre avec le service externe de prévention IDEWE sera renouvelé pour la période 2028-2035, après mise en concurrence.
- Une visite de l'atelier de Haren a été demandée et acceptée en principe.

Votre délégation CGSP/ACOD reste à votre écoute.

